



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Amenagement et protection

Question écrite n° 40306

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur l'association pour la mise en valeur des plans d'eau en Rhone-Alpes (APERA), qui a permis, grace a ses travaux, notamment d'alevinage, d'accroitre le nombre des captures tant des pecheurs amateurs que professionnels, contribuant ainsi au maintien et au developpement de l'emploi ainsi qu'a l'interet touristique et gastronomique de ces sites. Ces efforts n'ont pu etre accomplis qu'avec le concours financier de l'ensemble des partenaires dont l'Etat. Compte tenu de l'interet de cette association comme de l'ensemble de celles qui oeuvrent dans le secteur de la pisciculture domaniale, il lui demande les moyens que le Gouvernement entend mettre a disposition pour contribuer a maintenir ces actions dont l'interet pour l'emploi et le tourisme est reel.

Texte de la réponse

Mme le ministre de l'environnement a pris connaissance avec interet de la question posee par l'honorable parlementaire relative au role de l'association pour la mise en valeur piscicole des plans d'eau en Rhone-Alpes (APERA) et a l'action de la pisciculture domaniale de Thonon. L'association pour la mise en valeur piscicole des plans d'eau en Rhone-Alpes (APERA), joue un role essentiel dans le developpement piscicole et halieutique des grands lacs alpins. Celui-ci s'organise autour de la pisciculture domaniale de Thonon a Rives. La collaboration étroite et exemplaire entre l'INRA, le personnel de la pisciculture et les pecheurs amateurs et professionnels a permis de mettre au point des methodes de production efficaces et controlees pour deux especes ayant un tres grand interet halieutique : l'omble chevalier et le coregone. Ces programmes sont soutenus par l'Etat, la region Rhone-Alpes et les collectivites locales. Le Gouvernement a decide en 1995 de reorganiser les piscicultures domaniales. Seuls sont conserves et transferes au conseil superieur de la peche les etablissements ayant une mission clairement definie relevant de l'action de l'Etat. Tel est le cas de la pisciculture de Thonon. Cependant, toutes les initiatives que prendront les partenaires locaux pour definir avec plus de rigueur les taches des uns et des autres, ne pourront que conforter l'Etat dans son intention de contribuer au fonctionnement de la pisciculture de Rives.

Données clés

Auteur : [M. Bouvard Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40306

Rubrique : Cours d'eau, etangs et lacs

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juin 1996, page 3339

Réponse publiée le : 16 septembre 1996, page 4936